



INSTRUCTIONS POUR L'ANIMATEUR DE LA CAUSERIE

Ici on présente UNIQUEMENT les renseignements de base. Assurez-vous de personnaliser votre causerie pour votre exploitation et votre établissement.

- ✓ Imprimez des copies de cette feuille pour vous et pour chaque participant.
- ✓ Menez une discussion avec vos travailleurs sur le matériel dans cette feuille à un lieu approprié au sujet. Assurez-vous de donner des exemples concrets dans la mesure du possible.
- ✓ Accueillez les questions.
- ✓ Terminez avec une révision courte des points principaux ou un résumé basé sur la discussion.
- ✓ Remplissez la feuille avec le nom de l'exploitation, le lieu et la date. Faites signer la feuille par chaque travailleur pour confirmer sa présence.
- ✓ Classez votre feuille dans vos dossiers de formation des travailleurs pour documenter l'événement de formation.

ACTIVITÉ DE TRAVAIL

Tout le monde a la responsabilité de communiquer ses préoccupations relatives à la santé et sécurité dans le lieu de travail. Ignorer délibérément ces enjeux de sécurité et (ou) santé peut mener à des accusations civiles ou criminelles.

CONTEXTE

Une recherche du Centre ontarien de ressources pour la prévention des blessures indique que les travailleurs d'entre 15 et 24 ans sont deux fois plus susceptibles d'être victimes de blessures liées au travail que les travailleurs chevronnés, et cinq fois plus susceptibles d'être blessé pendant les quatre premières semaines de leur travail.

Points clés

Nous avons des Pratiques normales d'exploitation pour la communication des préoccupations relatives à la santé et sécurité à la gestion dans notre ferme. Si vous ne vous en souvenez pas, faites-en une révision—Vous pouvez les trouver : _____.

L'aspect le plus important de la communication relative à la santé et sécurité est de vous assurer que chaque travailleur a reçu une orientation de sécurité complète au lieu de travail au début de chaque saison ou période de travail. Nous avons une orientation qui suit les pratiques normales d'exploitation de notre ferme et qui précise que personne ne doit effectuer une tâche avant d'être formé pour le faire en toute sécurité. Les éléments clés de la formation sont les suivants. Discutez chacun de ces éléments et comment ils s'appliquent à notre ferme.

- La façon sécuritaire d'effectuer chaque tâche.
- L'identification des dangers et les mesures de contrôle.
- Les droits et responsabilités des travailleurs.

- À qui demander de l'aide.
- Où aller pour les premiers soins.
- Que faire en cas d'urgence.
- Que faire en cas d'un incident.

Il est important que vous signaliez immédiatement les situations, outils, machines et l'équipement dangereux à votre superviseur pour qu'on puisse prendre des mesures correctives.

Savoir comment on doit faire les choses ne suffit pas—il faut mettre en oeuvre des pratiques de sécurité pour tirer avantage d'un lieu de travail plus efficace et plus sécuritaire. Cela comprend l'utilisation de l'équipement de sécurité, des protections de machine, des dispositifs de sécurité et de l'équipement de protection individuelle là où ils seront nécessaires.

De plus, signalez sans délai les blessures et maladies subies au lieu de travail et assurez-vous qu'il y a un compte rendu complet et exact de l'incident qui aidera dans l'évaluation et le traitement de la blessure ou maladie.

La signalisation des incidents aide aussi à la surveillance des blessures pour noter des tendances ou récurrences.

COMMANDITÉ PAR :



ATTENTION

La diligence raisonnable exige que toute personne ayant une responsabilité (cela veut dire vous et moi) de la santé et sécurité des autres prenne toute précaution raisonnable pour éviter une blessure ou maladie, et elle rend tout le monde (employeurs et travailleurs) responsable de ses actions et erreurs.

PROCÉDURES D'URGENCE / CONTACTS

En cas d'incident ou de blessure, appelez le 911 ou les services d'urgence locaux et avisez-moi ou votre superviseur.

AUTRES RESSOURCES

Plan de SécuritéFerme Canada, par l'Association canadienne de sécurité agricole, disponible à <http://casa-acsa.ca/fr/> PlanSecuriFermeCanada.

Avec chaque blessure, maladie ou incident, déterminez ce qui s'est passé, apprenez-en et prenez toute mesure nécessaire pour vous assurer qu'il ne se produira plus. On peut réaliser cela en changeant un aspect du lieu de travail ou la façon dont on effectue la tâche.

Apprenez de l'incident en parlant à tout le monde qui y était impliqué ou qui a témoigné l'incident et demandez :

- Qui était impliqué?
- Quelles étaient les causes immédiates?
- Où l'incident est-il survenu?
- Pourquoi l'incident s'est-il produit (cause profonde)?
- Quand est-il survenu?
- Comment peut-on prévenir un incident similaire?

Toute l'information recueillie doit être résumée dans un rapport bref qui sera examiné par le ou les travailleurs impliqués et signé par chacun pour confirmer l'exactitude. Une copie du rapport doit être offert au(x) travailleur(s) impliqué(s). L'original sera classé dans les dossiers de la ferme, de manière confidentielle, pour au moins trois ans.

C'est votre responsabilité de comprendre et de respecter les normes de santé et sécurité établies pour notre ferme et celles exigées par la loi, y compris le respect en tout temps des Pratiques normales d'exploitation. Vous ne devez jamais opérer une machine ou un outil ou manipuler les produits chimiques ou le bétail sans avoir complété la formation appropriée.

COMMENTAIRES / SUGGESTIONS

Nom de l'exploitation _____

Lieu _____

Animateur de la réunion _____

Date _____

PARTICIPANTS À LA CAUSERIE SÉCURITÉ

Nom en lettres moulées _____

Signature _____

Nom en lettres moulées _____

Signature _____

Nom en lettres moulées _____

Signature _____

Nom en lettres moulées _____

Signature _____



SécuritéFermeCanada
CanadaFarmSafe

Cet outil de producteur a été élaboré par l'Association canadienne de sécurité agricole (ACSA). La tenue régulière de Causeries sécurité, ou réunions de sécurité, avec les travailleurs agricoles est un élément de l'établissement d'un plan de sécurité agricole complet comme précisé dans le Plan de SécuritéFerme Canada, l'outil de gestion des risques opérationnels de l'ACSA pour la santé et la sécurité à la ferme. Pour télécharger la version de base du Plan de SécuritéFerme Canada, visitez www.casa-acsa.ca/fr/ PlanSecuriFermeCanada, ou contactez le bureau de l'ACSA au 1-877-452-2272 pour en apprendre davantage.

Cette Causerie sécurité a été financée par la société commanditaire exclusive Pioneer Hi-Bred Limited. L'ACSA est financée en partie par *Cultivons l'avenir 2*, une initiative fédérale, provinciale et territoriale, avec un soutien des secteurs agricole et des entreprises.